

SUÈDE

Date des élections: 19 septembre 1976

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du *Riksdag* à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la Suède, le *Riksdag*, comprend 349 membres élus pour 3 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen suédois âgé de 18 ans révolus et qui n'est pas sous tutelle. Il doit en outre avoir été domicilié en Suède pendant les 12 mois précédant le scrutin, quoique soient aussi habilités à exercer le droit de vote, à condition d'en faire la demande, les citoyens suédois qui, s'ils n'ont pas leur domicile légal en Suède, justifient néanmoins avoir fixé leur domicile en Suède par intermittence au cours des sept années précédant l'élection.

Les listes électorales sont établies au niveau du district et font l'objet de révisions annuelles. Le vote n'est pas obligatoire. Le vote par correspondance est autorisé.

Est éligible au *Riksdag* toute personne habilitée à voter. Le mandat parlementaire n'est en général pas incompatible avec une autre fonction publique ou privée. Pendant l'exercice de leurs fonctions, les Ministres (de même que le Président du *Riksdag*) ne peuvent pas siéger au Parlement, mais ils peuvent néanmoins conserver leur siège, celui-ci étant occupé par un suppléant tant qu'ils font partie du Gouvernement; ils peuvent reprendre leur place au Parlement dès qu'ils quittent le Gouvernement. Les membres suppléants remplacent aussi les membres titulaires qui obtiennent un congé d'au moins un mois.

Des 349 membres du *Riksdag*, 310 sont élus dans 28 circonscriptions au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode St. Laguë (diviseurs 1,4,3, 5, 7, etc.). Pour être admis à la répartition des sièges, un parti doit avoir recueilli au moins 4% des suffrages exprimés dans le pays ou au moins 12% des suffrages exprimés dans la circonscription.

Les 39 sièges restants au *Riksdag* (ou sièges « compensatoires ») sont attribués aux partis d'après le nombre total des suffrages exprimés dans le pays et répartis entre les diverses circonscriptions; sont exclus de cette répartition les partis n'ayant remporté de sièges que par le jeu de la règle des 12%.

Les sièges qui deviennent vacants au *Riksdag* en cours de législature sont pourvus par des suppléants choisis en même temps que les titulaires.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

A l'instar de ce qui s'était produit lors des élections de 1973, le Parti social-démocrate au pouvoir et son allié de gauche, le Parti communiste, se trouvaient à nouveau confrontés au bloc de centre-droite formé de trois partis — Centre, Libéral et des Modérés (conservateurs) — qui détenait la moitié des sièges dans le précédent *Riksdag*.

Au cours de la campagne, le chef du Parti du centre, Thorbjörn Fälldin, a vivement attaqué le plan des Sociaux-démocrates prévoyant la construction de nouvelles centrales électriques nucléaires dans le pays, tandis que le Premier Ministre sortant, Olof Palme, mettait l'accent sur le nombre imposant de réformes sociales d'une grande portée menées à bien par son Gouvernement, qui ont permis l'accroissement des salaires et l'amélioration des conditions de travail dans les usines suédoises.

Le jour du scrutin, où quelque 500 000 électeurs âgés de 18 ans votaient pour la première fois, l'on a enregistré une participation jamais atteinte. Les résultats officiels du scrutin ont donné à la coalition non socialiste 180 des 349 sièges parlementaires (et non plus 350, un siège ayant été supprimé afin d'éviter l'impasse à laquelle avaient abouti les élections de 1973); tant les Libéraux que les Conservateurs ont enregistré des gains. La conséquence de ces résultats en a été que les Sociaux-démocrates ont dû quitter le Gouvernement qu'ils détenaient depuis 44 ans. La désignation de M. Fälldin en tant que Premier Ministre a été approuvée par le *Riksdag* le 7 octobre; le lendemain, le Premier Ministre a annoncé la composition de son Cabinet de 20 membres (8 représentants du Centre, 6 modérés, 5 libéraux, un sans parti).

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Riksdag

Nombre d'électeurs inscrits	5 938 788
Votants	5 457 043 (91,88%)
Bulletins blancs ou nuls	19 295
Suffrages valablement exprimés	5 437 748

Formation politique	Suffrages obtenus	0, 0	Nombre de sièges
Parti social-démocrate	2 324 603	42,7	152 (—4)
Parti du centre	1 309 669	24,1	86 (—i)
Parti des modérés (conserva- teurs)	847 672	15,6	55 (+4)
Parti libéral	601 556	11,1	39 (+5)
Parti communiste	258 432	4,7	17 (-2)
Union démocrate chrétienne	73 844	1,4	- (=)
Divers	21 972	0,4	- (=)
			349*

* Suppression d'un siège au Parlement depuis les dernières élections.

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Employés et directeurs de sociétés			
Agriculture et pêche	51		66
Industrie	10		
Commerce et transport	2		
Divers	3		
Fonctionnaires			
Fonctionnaires de services publics	33)	
Employés	15)	92
Enseignants	44	j	
Représentants d'associations d'intérêt public			
Organisations politiques	24		64
Organisations syndicales	91		
Groupements d'intérêts	16		
Représentants de l'Eglise Luth.	3		
Personnel administratif			
Industrie	8	I	
Commerce et transport	18	\	45
Presse	19		
Ouvriers			33
Divers			49
			<u>349</u>

3. Répartition des parlementaires par sexes

	Hommes	Femmes	Total
Parti social-démocrate	119	33	152
Parti du centre	62	24	86
Parti des modérés	46	9	55
Parti libéral	30	9	39
Parti communiste	13	4	17
	<u>270</u>	<u>79</u>	<u>349</u>

4. Répartition des parlementaires par classes d'âge

20-24 ans.	.1
25-29.	5
30-34.	21
35-39.	27
40-44.	39
45-49.	54
50-54.	72
55-59.	69
60-64.	53
65-69.	7
70-74.	1

349

Moyenne d'âge des parlementaires: 50 ans